

# Surveillant de baignade h/f

Offre n° O063240501380216

Publiée le 05/05/2024



## Synthèse de l'offre

**Employeur :** COMMUNE DE LAPEYROUSE

MAIRIE 63700 LAPEYROUSE

63700 LAPEYROUSE

**Lieu de travail :** LAPEYROUSE

**Poste à pourvoir le :** 06/07/2024

**Date limite de candidature :** 04/06/2024

**Type d'emploi :** Emploi temporaire

**Durée de la mission :** 2 mois

**Nombre de postes :** 1

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Sport > Politiques du sport

**Grade(s) recherché(s) :** Opérateur des APS (en extinction)

**Métier(s) :** [Responsable d'équipement sportif](#)

[Animateur-éducateur ou animatrice-éducatrice sportif](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui ([Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 12 mois consécutifs.

**Temps de travail :** Temps complet, 1607 heures annuelles

**Descriptif de l'emploi :**

La commune de Lapeyrouse recherche un(e) surveillant(e) de baignade pour l'été du 6 juillet au 31 août 2024.

**Missions / conditions d'exercice :**

- Surveillance de la baignade
- Surveillance du matériel de balisage, médical et autre mises à disposition.
- Mise en place des moyens nécessaires au bon déroulement de l'activité baignade et veille au respect des règles par les baigneurs.

**Profils recherchés :**

- Vous êtes titulaire du BNSSA et du PSC1
- Vous êtes autonome
- Vous avez le sens des responsabilités
- Vous êtes réactif(ve)

## Contact

**Contact :** mairie.lapeyrouse63700@gmail.com

**Informations complémentaires :**

Merci d'adresser votre candidature à Madame Sabine Michel, Maire de Lapeyrouse par voie postale (Le Bourg, 63700 Lapeyrouse)

Ou par courriel : mairie-lapeyrouse63@wanadoo.fr

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.